

Le vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal est régulièrement convoqué au lieu ordinaire de ses séances pour le sept février deux mil dix-neuf à 20 heures 30 minutes.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06/12/2018,
- Choix du bureau d'études et de contrôles de la coordination de Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) et des missions de contrôle technique (L-LE-SEI-Hand) avec remise de l'attestation réglementaire après travaux dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité de la salle communale,
- Questions diverses.

Le Maire,

Séance du 07 février 2019 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le sept février à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. LASCOMBES Eric, Maire.

Étaient présents : DELAGNES Claude, LASCOMBES Eric, MAURY Corine, MAURY Gérard, THOCAVEN Patrick, VANDERWALLE Pascal.

Formant la majorité des membres en exercice.

Était excusée : ADENOT Fernande.

Était absente : LACOMBE Nathalie.

M. Claude DELAGNES a été désigné comme secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2018.

2019-001 : **OBJET** : Choix du bureau d'études et de contrôles de la coordination de Sécurité et Protection de la Santé (S.P.S.) et des missions de contrôle technique (L-LE-SEI-Hand) avec remise de l'attestation réglementaire après travaux dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et mise aux normes accessibilité de la salle communale.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément au Code des Marchés Publics, la commune de Loupiac a procédé à une consultation pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé et des missions de contrôle technique avec remise de l'attestation réglementaire après travaux, dans le cadre d'une procédure adaptée, pour les travaux de rénovation énergétique et mise aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente.

Suite à la consultation des entreprises, toutes ont répondu :

	Missions de contrôle L-LE-SEI-Hand	Mission de Coordination CSPS	Attestation Réglementaire après travaux	TOTAL
VERITAS à Cahors	3 500.00 € HT	2 700.00 € HT	250.00 € HT	6 450.00 € HT
DEKRA à Brive				
APAVE à Montauban	2 934.00 € HT	1 836.00 € HT	300.00 € HT	5 070.00 € HT
SOCOTEC à Montauban	3 600.00 € HT	1 872.00 € HT	120.00 € HT	5 592.00 € HT
A2C à Gourdon		2 181.60 € HT		

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal confie la mission de coordonnateur de sécurité ainsi que les missions de contrôle avec remise de l'attestation après travaux à **APAVE à Montauban, pour un montant de 5 070,00 € HT**, pour les travaux cités ci-dessus et donne tous pouvoirs au Maire pour signer les pièces nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents :

LASCOMBES Eric	
DELAGNES Claude	
THOCAVEN Patrick	
MAURY Gérard	
VANDERWALLE Pascal	
ADENOT Fernande	EXCUSÉE
MAURY Corine	
LACOMBE Nathalie	ABSENTE